

ENGAGEMENTS INDUSTRIELS ET SOCIAUX FOULÉS AU PIED* À CGG

Le tribunal de commerce examinait le 3 juin, la demande d'autorisation du PSE prévoyant le départ de 204 salariés de CGG du site de Massy.

Une délégation d'élus et militants CGT de CGG, Technip, Engie... étaient présents devant le tribunal, place du Chatelet à Paris, à l'appel du syndicat CGT de CGG.

En effet le plan stratégique « 2019-2021 » imposé par les nouveaux actionnaires, notamment des fonds de pensions américains, prévoit l'arrêt de l'activité historique de CGG concernant l'acquisition de données sismiques. Cela implique la cession des 7 navires sismiques, encore détenus par CGG pour la partie marine, et la fermeture pure et simple de la partie terrestre, pour ne conserver que les activités fortement rentables.

Suppression de 15% de l'effectif mondial de l'entreprise

Les emplois ont déjà fortement fondu : 11 000 en 2014 à environ 5 000 en 2018, bien loin des engagements pris fin 2017 par les actionnaires et le Ministère de l'Industrie, lors de la restructuration de la dette. Pas de nouvelle restructuration, ni de PSE avant 2020, décision entérinée par le tribunal de commerce ! Engagement réaffirmé par JP Floris, délégué interministériel aux restructurations en janvier dernier lors de la réception des élus au Ministère de l'Industrie.

Le 3 juin, les représentants des salariés entendus par les juges ont rappelé ces engagements, ainsi que l'absence d'urgence à mettre en œuvre ce plan alors que le marché pétrolier redémarre.

Le jugement sera rendu fin juin, mais les élus ne se font guère d'illusion sur le résultat de cette procédure. Aucune volonté n'émane des pouvoirs publics pour faire respecter la parole donnée. Ce gouvernement ne témoigne en effet d'aucune vision stratégique pour la filière industrielle française de l'exploration du sous-sol et de la filière parapétrolière. Des filières très fragilisées par la crise provoquée par les baisses de l'exploration et des coûts de recherche et de production, imposées par les compagnies pétrolières avides de préserver leurs dividendes, dans un cycle de baisse des prix du pétrole. Cela aboutit à une hécatombe de l'emploi

très inquiétante pour l'avenir.

Depuis son rachat, Technip est passé sous le contrôle des dirigeants américains de FMC. Engie a elle aussi cédé à bas prix sa branche exploration à des fonds chinois et américains, sous le nom de Neptune industry, avec un engagement de maintien de l'emploi... Elle vient d'annoncer la fermeture de ses implantations en France avec à la clé 111 licenciements !

Si l'urgence climatique impose de sortir rapidement des énergies fossiles, cela doit se faire intelligemment. Il faut en effet tenir compte des capacités industrielles et des compétences très spécialisées qui seront utiles aux nouveaux domaines énergétiques. Par exemple la géothermie, le stockage du CO₂, la surveillance des structures du sous-sol, la prospection des ressources des fonds marins... Une perspective, hélas, ignorée par ce gouvernement.



PSE : Plan de Sauvegarde de l'Emploi, également connu sous son ancien nom de plan social, désigne un dispositif légal français visant à limiter les conséquences des licenciements collectifs, mis en place dans l'article L. 1233-1 du code du travail.

* Foulé au pied est une expression signifiant mépriser assez violemment quelque chose.